

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN

Séance du 19 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :

Décision modificative n°4

Monsieur le Maire expose que suite à diverses décisions du Conseil Municipal, il est nécessaire de pourvoir aux prévisions budgétaires nécessaires à leur exécution.

Lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2022, la délibération n°42-2022 commande des travaux pour l'extension du colombarium. Le montant prévisionnel de l'opération est de 6 000 € TTC.

Lors du Conseil Municipal de ce jour, les décisions suivantes ont été prises :

- Encaissement d'un don de 5000 € en numéraire pour des travaux à la chapelle du Guiaudet ;
- Remplacement de la dotation de solidarité communautaire de la CCKB par un fonds de concours ;
- Octroi d'une aide financière pour une réserve à incendie à Kermaréchal ;
- Des subventions exceptionnelles au projet Liamm et à l'APAPP (Kreiz Breizh Lanta) ; (l'ensemble du budget alloué aux subventions aux associations est consommé pour 2022)
- Le financement du Cap Sport pour les élèves de l'école.

Il est donc nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Colombarium						
I	D	121	23	2313	Eglise – travaux	-6 000,00 €
I	D	123	23	2313	Colombarium – travaux	+6 000,00 €
Chapelle du Guiaudet						
I	R	131	10	10251	Don et legs en capital	+5 000,00 €
I	D	121	23	2313	Eglise – travaux	-1 000,00 €
I	D	131	23	2313	Réparation carillon (2 ^{ème} tranche)-délibération n°36-2022	+6 000,00 €
Fonds de concours de la CCKB						
I	R	176	13	13251	Subvention CCKB	+2 957,00 €
I	D	176	23	2315	Travaux de voirie	+2 957,00 €
Réserve à incendie à Kermaréchal						
I	D	121	23	2313	Eglise – travaux	-3 000,00 €
I	D	166	21	2148	Lutte contre l'incendie – constructions sur sol d'autrui	+3 000,00 €
Demandes de subventions						
F	R		74	7484	Dotation de recensement	+520,00 €
F	D		65	65748	Subventions de fonctionnement aux associations	+200,00 €
F	R		74	74121	Dotation de Solidarité Rurale	+550,00 €
F	D		65	65738	Participations de fonctionnement (Office des Sports)	+870,00 €

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture et publication
ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 022-212201156-20221019-53_2022-DE

à l'unanimité,

- valide cette proposition de décision modificative.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE JONCOUR